

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Grazas
De : Guilhem Fabre <2gfabre@gmail.com>
Date : 23/02/2020 16:31
Pour : pref-eolien-villedaigne@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ayant l'occasion de rendre régulièrement visite à des amis dans le secteur de Villedaigne, je me permets de donner mon avis très défavorable sur le projet de Grazas pour de nombreuses raisons que je vais vous exposer.

Reprenant les avis de la MRAe et du CNPN, il ressort que ces deux organismes sont bien d'accord pour souligner l'effet néfaste de ce projet supplémentaire dans une région déjà saturée par 113 machines. Entre mitage et effets cumulatifs sur un territoire assez restreint, cela à proximité du Pont des Etats du Languedoc, monument historique, il s'agit certainement du projet de trop. A ce propos, la déclaration de Madame Borne au Sénat mardi 18 février sur "les pires horreurs d'installation d'éoliennes près de monuments historiques et le mitage des parcs" est significative d'une prise de conscience tardive des autorités et de la prise en compte des résistances rencontrées localement.

A cela, s'ajoute un impact fort sur l'avifaune. Avifaune déjà impactée par les parcs existants et le contexte hautement probable d'effets cumulés. Si par bonheur, un oiseau arrive à éviter une ligne d'éoliennes, ne risque-t-il pas de se faire tuer par la seconde? Le suivi de mortalité des parcs voisins est insuffisant semble-t-il et les mesures d'effarouchement sont elles aussi inefficaces. Pour preuve, la mort d'un vautour moine à Lunas dans le Haut Hérault le 14 février victime d'un défaut de télédétection. A Villedaigne, la multiplication d'obstacles sur un couloir migratoire est la porte ouverte à un massacre. Le promoteur prétend que cela dépend de la capacité des espèces et des individus à s'adapter à la présence des machines, cette prétention est scandaleuse à l'heure où de nombreuses voix déplorent la raréfaction rapide d'oiseaux et d'insectes. A fortiori quand il s'agit d'espèces protégées comme le faucon crécerellette. Ce dernier a subi il y a 2 ans une hécatombe dans l'Hérault dans un parc, la LPO a porté plainte. Pour clore ce chapitre sur l'avifaune, je vous signale que la Préfecture de l'Aveyron a publié un arrêté d'urgence le 24 décembre 2019 à l'encontre du promoteur SNC ESCO (parc de Montfrech - Séverac le Château) l'obligeant à équiper ses machines de matériel de détection suite au constat de mortalité importante d'oiseaux divers. France Nature Environnement et la LPO ont porté plainte contre ce promoteur pour destruction d'espèces protégées. Et les associations locales vont se joindre à leur tour à cette action. Tout cela pour dire que l'on ne peut minimiser les risques sur la biodiversité. Idem pour les chiroptères, les parcs voisins ont un impact réel important sur leur mortalité.

Il faut aborder maintenant un point sur lequel les promoteurs sont peu prolixes. Je veux parler de l'humain. Les impacts des éoliennes sur les riverains sont abordés sur un plan purement technique et théorique. L'impact visuel de ces géantes à proximité des habitations est énorme de jour comme de nuit et la disposition de ce parc absolument pas harmonisée avec son voisin va ajouter des discordances supplémentaires. Est-ce acceptable? Le porteur se réfère à des études et des sondages qui ont fait long feu (2007, 2011 et 2013) et voudrait prouver que tout le monde accepte sans broncher l'installation de ces machines au prétexte que c'est écologique.

Pour eux, il s'agit juste de s'assurer une rente de situation et de gros profits grâce à un système subventionné et des prix de rachat d'électricité doubles des prix plancher. Et maintenant partout où des projets apparaissent, partout les riverains refusent. Ils réalisent les dégâts multiples occasionnés dans de nombreuses régions. En 2017, une enquête menée par une association de gîtes et chambres d'hôtes en Brenne (Indre) auprès de 1300 touristes a conclu qu'éolien et attractivité du territoire ne faisaient pas bon ménage, loin s'en faut. Que la valeur de l'immobilier subi une décote de 30 à 40% en moyenne si une transaction est envisagée parce que les acheteurs potentiels se renseignent sur le sujet et vont ailleurs s'ils ont connaissance de projets, les maires, professionnels de l'immobilier et notaires ayant maintenant obligation de communiquer ces informations. C'est un préjudice supplémentaire pour les riverains. Si l'on rajoute les nuisances sonores bien sûr minimisées mais réelles subies par ces mêmes riverains, cela fait une accumulation de contraintes insupportables et inacceptables malgré les promesses de compensation du promoteur. A Villedaigne est-ce que la remise en état de la coopérative, l'ouverture d'un caveau plus quelques bricoles compense la perte d'un cadre de vie sans nuisances de ce type? Les quelques propriétaires concernés par une promesse de bail et chose étonnante pour deux de vente, vont toucher un loyer appréciable pour qui connaît les difficultés à vivre décemment dans nos régions mais savent-ils qu'en fin d'exploitation, le démantèlement des socles en béton sera juste en surface et que le reste sera à leur charge? Madame Borne veut revoir ce point mais je doute que les promoteurs veuillent déboursier 500000 euros par éoliennes au lieu de la consignation actuelle de 50000 euros?

Dans de nombreuses régions, l'on constate un impact sur la santé des riverains et du bétail, impact baptisé "syndrome éolien" par les experts de l'ANSES, d'origine psychologique. Curieux pour les bêtes (voir affaire Potiron en Vendée) ... A l'étranger, mais surtout pas en France, de nombreuses études et mesures des infrasons produits par les éoliennes démontrent que les personnes vivant sous les éoliennes mais parfois dans un rayon de 20 kilomètres connaissent des désagréments physiques et parfois un état de santé dégradé par les troubles du sommeil et les bourdonnements d'oreille par exemple. En France, les promoteurs se contentent d'utiliser des sonomètres et mesurent des décibels pour déterminer les seuils de bruit acceptables mais nient l'existence des infrasons, des appareils spécifiques permettraient de mieux appréhender les nuisances provoquées. C'est un grave problème de santé publique que personne ne veut aborder mais qui finira bien par émerger.

Je persiste à donner un avis défavorable à cette densification mal étudiée par rapport aux parcs déjà existant dans les parages. Est-ce dû à la vente du projet (refusé par le Préfet en 2016) par la Compagnie du Vent à Engie Green qui s'est contenté de modifier les études "a minima"?

Je conclurai que la région Occitanie est à énergie positive et qu'il n'est pas nécessaire de rajouter un énième parc éolien au fonctionnement intermittent source de nuisances multiples alors que d'autres possibilités plus adaptées à ce terroir, moins agressives et donc mieux acceptées par tous mériteraient d'être développées...

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments distingués,

Guillemette Fabre